

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1453, portant autorisation de tombola

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 décembre 1963

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro  
31 décembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

M. Bertrou, président du Club Nautique de Djibouti est autorisé à organiser une tombola composée de 10.000 billets à deux cents francs l'un, dont le produit sera exclusivement destiné à favoriser la pratique des sports nautiques.